

Charte des Pulsiens

Oct 22, 2026 · @Sylsie ALBERTELLI

Préambule

La charte dit ce que chaque Pulsien s'engage à faire vivre dans sa pratique, et ce que la communauté lui apporte en retour. Elle met en œuvre, au quotidien du cabinet, la Déclaration Avocat Pulse pour la justice participative.

La justice participative complète la justice traditionnelle, de la prévention du conflit jusqu'au procès. Elle repose sur la participation active et responsable de chacun : le justiciable, son avocat, le juge et tous les acteurs de justice. Depuis le décret du 18 juillet 2025, envisager l'amiable avant de saisir le juge n'est plus une option : c'est une compétence attendue de tout avocat.

Cette charte ne remplace ni le serment ni les règles de la profession. Elle s'y ajoute et ne peut jamais conduire à s'en écarter.

Nos engagements

En rejoignant Avocat Pulse, nous, Pulsiens, nous engageons à incarner six principes dans notre pratique.

1. **Une posture humaine.** Nous traitons chaque partie avec empathie, respect et dignité, y compris l'adversaire et son conseil. Nous écoutons les besoins et les émotions autant que les positions.
2. **Une information complète et loyale.** Nous présentons à nos clients tous les chemins possibles, amiables et contentieux, avec leurs coûts, leurs délais et leurs effets. Nous rendons le droit compréhensible, y compris par des supports visuels.
3. **Des processus proportionnés.** Nous choisissons avec le client le mode de résolution adapté à son conflit, à son enjeu et à son budget. Nous ne négocions pas par principe, ni ne plaidons par réflexe.
4. **Une négociation exigeante et coopérative.** Nous cherchons des accords durables qui répondent aux intérêts de chacun, sans naïveté et sans renoncer à défendre fermement notre client.
5. **La responsabilité dans la conduite du dossier.** Nous assumons la gestion loyale et efficace du procès, à l'amiable comme devant le juge. Nous coopérons avec les magistrats, les médiateurs, les greffes et les autres professions au service de la régulation des conflits.

6. **Un cabinet aligné.** Nous construisons des offres claires, des honoraires transparents et une organisation qui permet de pratiquer l'amiable dans la durée, sans s'épuiser.

Nous nous engageons aussi à nous former. Chaque Pulsien se forme chaque année aux modes amiables, à la négociation ou à la posture, et participe à un groupe de pratique ou de supervision.

Ce que la communauté s'engage à vous apporter

La charte engage aussi Avocat Pulse envers chaque Pulsien.

- **Un espace sûr.** La plateforme d'échange est réservée aux professionnels vérifiés. Ce qui s'y partage reste entre Pulsiens, et les échanges sur un dossier se font sans élément permettant d'identifier un client.
- **Des pairs pour pratiquer.** Groupes de pratique mensuels, Café Pulse, soirées et ateliers chez Workpulse.
- **Des ressources pour s'acculturer.** La Pulsienne, le Tip Pulse, les podcasts et les retours d'expérience des membres.
- **Un chemin de progression.** Les formations Neuropulse, la supervision et, pour ceux qui le souhaitent, le label Avocat Pulse Certifié.
- **De la visibilité auprès des justiciables.** Les labellisés sont référencés sur la plateforme Justice participative.

Faire vivre la charte

Adhésion. On devient Pulsien en signant la charte au moment de rejoindre la plateforme d'échange. Chaque demande est vérifiée, notamment la qualité d'avocat ou de professionnel de l'accompagnement des conflits.

Manquements. Quand un Pulsien s'écarte de la charte, la démarche est elle-même participative :

1. un échange avec le comité de la charte, pour comprendre la situation ;
2. si besoin, une invitation écrite à se mettre en conformité, avec un accompagnement ou une formation proposés ;
3. en cas de manquement grave ou répété, la suspension puis le retrait de l'accès à la communauté et, le cas échéant, du label.

Toute décision est motivée, proportionnée et précédée d'un échange. Elle ne préjuge en rien des compétences du bâtonnier et des instances ordinales, seules juges de la déontologie.

Comité de la charte. Il réunit des Pulsiens désignés pour un mandat limité, dont au moins un membre extérieur au groupe.

Révision. La charte est relue chaque année avec les Pulsiens, à l'occasion de la journée de la justice participative.

En signant, je m'engage à respecter cette charte et à faire vivre la justice participative dans ma pratique.

Nom, barreau, date : _____